



## Licenciement déguisé en rupture conventionnelle

Par **Maud**, le **18/10/2011** à **14:23**

Bonjour,

J'étais "rejetée" par mon chef, il cherchait à me licencier, Un jour, Les RH me contactent et me disent "Nous n'avons aucune faute à ton égard, nous ne pouvons pas te licencier comme le voudrait ton chef, ici il y a incompatibilité d'humeur, nous te proposons la rupture conventionnelle". ET que si je refusais, les conditions allaient être...(sous-entendu un futur harcèlement moral planifierait sur ma tête)  
alors j'ai accepté sans me battre,

Pour accélérer la procédure (illégalement) et me permettre de partir plus vite ou plutôt pour que je ne change pas d'avis ! une personne des RH est venue avec 3 courriers rédigés et anti-datés. Elle m'a demandé de faire une lettre manuscrite précisant que je souhaitais rencontrer au plus vite la DRH pour évoquer une rupture amiable en l'anti-datant de plus d'1 mois, chose que j'ai faite. Puis elle m'a fait signer les 3 courriers en les antidatant également Chose faite, A aucun moment je n'ai eu d'entretien. J'ai bien reçu mon solde de tout compte, mon attestation assedics...

30 jours sont passés, je regrette tout, puis-je tout dénoncer ? autre chose, 5 ans dans cette boîte et jamais de visite médicale, puis-je leur reprocher ?  
Ma motivation : je viens de tomber enceinte et je souhaite revenir sur mes pas.

Merci d'avance de m'avoir lu et de m'apporter conseil.